

# Programme de prêt de lève-personne pour usage à domicile



Le Programme de prêt de lève-personne pour usage à domicile prête un système de levage mécanique pour aider les gens de la Nouvelle-Écosse à rester chez eux, et pour aider les préposés aux soins à domicile à effectuer leur travail sans danger.

Dans le cadre du programme, les gens peuvent, s'ils en ont besoin, avoir accès à un système de levage mécanique pour répondre à leurs besoins en matière de soins et les aider à rester chez eux. Grâce au système de levage mécanique, les préposés aux soins à domicile peuvent assurer des soins de manière sûre, et ce, en levant, en transférant et en plaçant dans un lit, un fauteuil ou une baignoire une personne qui ne peut pas se déplacer par ses propres moyens.

Le programme est financé par le ministère des Aînés et des Soins de longue durée (ASLD) et il est administré par la Croix-Rouge canadienne, secteur de la Nouvelle-Écosse, et la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse.

## En quoi consiste le Programme de prêt de lève-personne pour usage à domicile?

Il s'agit d'un programme qui est offert aux personnes admissibles de la Nouvelle-Écosse qui ont besoin d'un lève-personne chez elles et qui reçoivent à l'heure actuelle des soins administrés par une agence de soins à domicile. Le ministère des Aînés et des Soins de longue durée assure ce service; il en a confié l'administration à Santé Nouvelle-Écosse et à la Croix-Rouge canadienne, secteur de la Nouvelle-Écosse.

## Qu'est-ce qu'un lève-personne?

Un lève-personne pour usage à domicile est un appareil mécanique utilisé pour lever, transférer et placer une personne qui ne peut pas se déplacer par ses propres moyens. Grâce au programme, une personne peut avoir accès à un système de levage de parquet ou autonome et à une toile pour répondre à ses besoins en matière de soins à la maison.

## Comment puis-je savoir si je suis admissible?

Pour être admissible, une personne :

- doit être résidente de la Nouvelle-Écosse et posséder une carte santé valide ou avoir entamé les démarches pour obtenir la résidence permanente en Nouvelle-Écosse et avoir fait une demande au titre du régime d'assurance santé de la Nouvelle-Écosse (MSI);
- doit recevoir des services de soins à domicile dispensés par une agence de soins à domicile financée par le ministère des Aînés et des Soins de longue durée;
- doit avoir été évaluée par un ergothérapeute ou un physiothérapeute qui aura déterminé qu'elle a besoin régulièrement d'un lève-personne dans le cadre des soins à domicile qu'elle reçoit, pour que ces soins soient assurés de manière sûre.

## Faut-il verser des frais pour bénéficier du Programme de prêt de lève-personne pour usage à domicile?

Non, le programme est offert gratuitement. Par contre, pour être admissible, une personne doit recevoir des soins à domicile dispensés par une agence de soins à domicile financée par ASLD et avoir été évaluée par un ergothérapeute ou un physiothérapeute qui aura déterminé qu'elle a besoin d'un lève-personne pour la prestation en toute sécurité des soins à domicile dont elle a besoin. Des frais pourraient s'appliquer pour les soins à domicile en fonction du revenu de la personne, de la taille de la famille et des soins nécessaires. Un coordonnateur des soins de santé de la Nouvelle-Écosse confirmera les coûts lors d'une évaluation initiale.

## Si j'ai une assurance ou une couverture au moyen d'un autre programme (p. ex. Anciens Combattants Canada, Services de santé non assurés), suis-je toujours admissible au Programme de prêt de lève-personne pour usage à domicile?

Le fait d'avoir une assurance privée ne change pas votre admissibilité au programme. Si une personne peut obtenir un lève-personne pour usage à domicile au moyen d'un autre programme public, mais qu'elle répond aux critères d'admissibilité (c'est-à-dire qu'elle reçoit des soins à domicile), elle est admissible au programme. De cette manière, les préposés aux soins à domicile auront accès à un lève-personne quand ils en ont besoin pour assurer les soins. On encourage toutefois les clients à s'adresser à leur coordonnateur des soins pour discuter leurs circonstances particulières.

## Comment puis-je faire une demande de lève-personne au titre du programme?

Les particuliers ou leur soignant peuvent s'adresser à leur coordonnateur des soins de Santé Nouvelle-Écosse. Les renvois peuvent provenir d'un coordonnateur des soins, d'un ergothérapeute ou d'un physiothérapeute qui verra à déterminer l'admissibilité au programme, effectuera les évaluations et demandera le lève-personne en envoyant le formulaire d'évaluation rempli à la Croix-Rouge canadienne.

La Croix-Rouge canadienne informera les clients de la date et de l'heure de la livraison d'un lève-personne. La livraison se fera durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours de congé).

## Qui est chargé de la livraison de l'équipement, de son installation et des réparations, et à qui dois-je m'adresser si le lève-personne ne fonctionne pas?

C'est la Croix-Rouge qui est chargée de la livraison, de l'installation et de l'entretien du lève-personne; c'est elle qui verra à ce qu'il soit en bon état de fonctionnement. Si le client ou le soignant a des questions concernant le lève-personne, il doit s'adresser à la Croix-Rouge canadienne en composant le 1-888-496-0103 ou en envoyant un courriel à l'adresse [nsbedloans@redcross.ca](mailto:nsbedloans@redcross.ca).

Chaque lève-personne porte aussi une étiquette avec les coordonnées de la Croix-Rouge canadienne.

## Comment donne-t-on la formation nécessaire à l'utilisation du lève-personne?

Quand un lève-personne est livré au domicile de quelqu'un, un représentant de la Croix-Rouge canadienne fournira au client ou au soignant tous les renseignements nécessaires à l'utilisation du lève-personne. Après la livraison, un ergothérapeute ou un physiothérapeute fournira aux soignants et aux fournisseurs de services de l'agence de soins à domicile les renseignements nécessaires sur la bonne utilisation du lève-personne.

## Je suis un client du programme et je n'ai plus besoin du lève-personne. À qui dois-je m'adresser?

Si un client ou son fournisseur de soins à domicile n'a plus besoin du lève-personne, nous vous demandons d'appeler la Croix-Rouge canadienne. Les personnes qui ne participent pas au programme de prêt de lève-personne, mais qui en ont acheté un, peuvent en faire don à la Croix-Rouge canadienne. Un reçu à des fins fiscales sera fourni.

**Pour plus d'information**, appelez la Croix-Rouge canadienne au 1-888-496-0103 ou envoyez un courriel à l'adresse [nsbedloans@redcross.ca](mailto:nsbedloans@redcross.ca).